

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
<https://www.barillonnette.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Conseillers présents : BENOITS Yves, CRUZ Béatrice, DELABRE Marushka, HEMERY Bruno, LUCIANO Lola, MAGALLON Nicole, GACOUNOLLE Cécile,

Conseillers Absents : JOLY Patrice (pouvoir donné à Béatrice Cruz), TOLLA Isabelle

Secrétaire de séance : DELABRE Marushka

Le conseil municipal,

Délibère favorablement pour :

Délibération 2026-01-01 : Délibération 2026-01-01 : Délégation de la compétence eau potable par la Communauté d'Agglomération au profit de la commune de Barillonnette

La commune adopte la nouvelle convention de délégation de la compétence Eau avec une reconduction pour une durée de 8 ans, jusqu'au 31 décembre 2033. La CAGTD adoptera cette convention le 29/01/2026

Délibération 2026-01-02 : Tarif déneigement

Suite à la demande du Gaec de l'Arbre en charge du déneigement de la commune, le tarif passe de 55 € à 65 €/h, le forfait d'astreinte restant le même (500 €)

Délibération 2026-01-03 : Remboursement Cécile Gacougnolle

Suite au souci du désabonnement de OVH pour le maintien du nom de domaine du site internet de la commune, il était nécessaire de se réabonner en urgence. Mme Cécile Gacougnolle s'est chargée de cet achat. Il convient donc de lui rembourser la somme engagée, soit 59.99 €.

Délibération 2026-01-04 : Remboursement Béatrice Cruz

Suite à l'achat d'un bouquet de fleurs pour la doyenne de la commune pour son anniversaire, Mme Béatrice CRUZ s'est chargée de cet achat. Il convient donc de lui rembourser la somme engagée, soit 40.00 €.

Délibérations 2026-01-05 et 2026-01-06 : Alignement chemin de Pré Roustagnit

Modification de la délibération concernant l'échange avec M. Eveque, suite à une erreur de dénomination de parcelle et acquisition du terrain appartenant à Mme Varaldi et M. Bregard

Délibération 2026-01-07 : Autorisation engagement dépenses investissements

Jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, des crédits sont ouverts pour permettre des dépenses d'investissements à hauteur de 25 % des dépenses de 2025, soit un montant de 12 994 €.

Délibération 2026-01-08 : Motion sur les finances et les libertés locales- AMF

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion proposée par l'AMF

Décide à l'unanimité :

- Contacts pris avec le Département 05 et avec une grande probabilité d'accord de subventions, de lancer le schéma directeur de l'Eau et les travaux prévus sur le réseau.
- De proposer les services de l'employé communal pour aider aux installations du festival « Chaud Devant » prévu les 13 et 14 juin 2026, sous réserve que celui-ci soit d'accord (travail le weekend)
- De mettre à disposition à Et si nous des locaux et des espaces publics pour le festival « Chaud devant ». La liste en sera dressée conjointement avec Et si nous.
- De modifier la durée du préavis de la convention signée avec Et si nous pour la porter à 6 mois, ce afin de faciliter les démarches d'Et si nous en vue de l'organisation du festival « Chaud Devant »
- De refuser que les travaux proposés par l'ONF soient réalisés par celle-ci, certains n'étant pas utiles. La commune se chargera des entretiens nécessaires.
- De commander la barrière de protection prévue pour le gîte des Oustaus.

Est informé :

- De la transmission à Esparron d'un projet d'arrêté concernant la circulation des véhicules sur le site de Peyssier, ce afin de se coordonner avec la commune d'Esparron.
- Qu'il convient de rencontrer les souffleurs de verre pour mettre en place une convention d'occupation du local prévu, dont les travaux devraient être terminés d'ici fin février 2026 et de réfléchir au tarif pour ce local.
- De l'avancée du PCS : le document réalisé a été envoyé à la préfecture pour relecture et validation. Dès celle-ci, le PCS sera finalisé.
- De l'invitation au Comité de pilotage du relais petite enfance prévu le 29-01-2026. Pour mémoire, ce relais ne concerne aucun habitant de la commune.
- Que l'employé municipal suivra une formation « habilitation électrique » en 2026.
- Que l'espace bureautique est opérationnel et sera utilisé dès le 1 février 2026.
- Des dates des Conseils Municipaux : 17 février et 10 mars 2026.

Fait à Barcillonnette, le 26 janvier 2026
Béatrice Cruz, Maire

